

**COMMUNE DE DOUVAINÉ**  
**Place de l'Hôtel-de-Ville**  
**74140 DOUVAINÉ**  
**Tél. 04.50.94.00.37**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 12 août 2015**

Le douze août deux mille quinze à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 6 août 2015.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 6 août 2015.

**Présents** : M. BAUD Jean-François – *Maire*, Mme CHOLLET Angèle, Mme CHUINARD Claire, M. GEROUDET René, M. WOLF Pascal – *Adjoint*, Mme ALBERT Sandrine, M. ARONS Emmanuel, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, M. CAVARD Jérôme, M. DASSONVILLE Damien, M. EL YAKOUTY Abdelhak, M. LEPINE Jean-Luc, Mme LE REUN Karine, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PEZARD Sarah, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François – *Conseillers municipaux*.

**Absents excusés** : Mme CUBY Valérie (pouvoir à M BAUD) , Mme DUFOR Sandrine (pouvoir à M BARRAS), Mme GONNET Michelle (pouvoir à Mme CHOLLET) , M. LAPRAZ Georges, M. LEHMANN Patrick (pouvoir à M WOLF), Mme MARX Stéphanie,

**Absents** : Mme FICHARD Andrée, M. QUETSTROEY Laurent

Soit 25 membres présents ou représentés sur vingt-neuf en exercice.

**Secrétaires de séance** : M. ARONS Emmanuel

---

#### **01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. ARONS Emmanuel est désigné secrétaire de séance, fonction qu'il déclare accepter.

#### **02 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2015 :**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

M BARRAS fait néanmoins observer que le refus de M BERLY de délibérer le 29 juillet au sujet du réaménagement de la dette n'apparaît pas dans le compte-rendu.

M BAUD fait remarquer que le conseil municipal est effectivement réuni ce soir pour délibérer sur la question du réaménagement de la dette puisque le point n'a pas fait l'objet d'une délibération le 29 juillet.

M BARRAS fait également remarquer que la question de la participation de l'opposition municipale à la réunion de municipalité n'a pas non plus été rapportée dans le compte-rendu.

En ce qui concerne l'organisation des réunions de travail de la majorité municipale, dites « réunions de municipalité », et l'éventuelle participation de l'opposition à ces réunions de travail, M BAUD se prononcera sur la question à la rentrée car ce n'est pas l'objet de la présente séance.

Enfin la question du remplacement de MME LIGUORI, conseillère municipale démissionnaire, est également posée. M BAUD précise que le candidat suivant dans l'ordre d'éligibilité, qui pouvait prétendre siéger au conseil municipal, s'est désisté. L'installation du nouveau conseiller municipal en remplacement de MME LIGUORI est donc en-cours. A cet effet, c'est M. QUETSTROEY Laurent qui a été destinataire d'une convocation pour le présent conseil municipal.

### 03 – FINANCES : Renégociation de la dette :

En préambule, M BAUD précise que la Caisse d'Epargne n'a pas pu répondre favorablement à l'invitation qui lui a été faite de participer à la présente réunion.

M BAUD passe en revue les éléments du dossier communiqué à chaque conseiller municipal, et rappelle à l'assemblée les motifs qui ont conduits à solliciter une étude financière en vue du réaménagement d'une partie de la dette. M le Maire rappelle ainsi que l'État continue de se désengager du financement des collectivités locales et que Douvaine doit trouver des solutions pour rétablir sa capacité d'autofinancement.

Pour mémoire, M BAUD rappelle que la Dotation globale de Fonctionnement a baissé de 185k€ depuis son niveau de 2012 soit une baisse de 25 %, et que le prélèvement du FPIC sur les recettes fiscales a atteint 49k€ en 2015. Dans le même temps, l'augmentation des charges courantes nécessaires au fonctionnement d'un service public de qualité contribuent à dégrader les résultats de la Commune.

Une fois ces éléments de contexte rappelés, M BAUD expose les 2 axes de travail qui sont actuellement poursuivis :

- une analyse financière : elle a été confiée à Stratorial Finances (chargé d'une mission identique à la CCBC) et va être lancée à la rentrée.
- le réaménagement de la dette : c'est l'objet de la discussion menée à la Caisse d'Epargne. Elle doit permettre de :
  - dégager des marges de manœuvre budgétaires pour la Commune
  - travailler la lisibilité de la dette à coût certain et réduire les risques éventuels
  - étudier les avantages d'une renégociation de la dette avant la hausse probable des taux

M BAUD donne ensuite lecture des conditions du réaménagement contenues dans l'offre de la Caisse d'Epargne.

M BAUD expose que, compte tenu des éléments connus et de l'état actuel de la dette, l'impact pour la commune est le suivant :

- Pendant le mandat en cours : gain budgétaire cumulé de 736k€ sur la période, soit une économie moyenne de 147k€/an
- Mandat 2020-2026 : gain budgétaire cumulé de 114k€ sur la période, soit une économie moyenne de 19k€/an
- Mandat 2026-2032 : il supporte le poids de l'opération mais en l'absence d'aléa ; l'impact budgétaire devra être réévalué le cas échéant en vue d'éventuelles prises de décision.

M BAUD précise à l'assemblée que la décision qui doit être prise est politique : il s'agit de donner les moyens au conseil municipal de gérer la commune dans un contexte difficile pour les collectivités.

M BAUD donne ensuite la parole à M WOLF, adjoint en charge des Finances.

M WOLF précise qu'il s'agit d'un choix d'anticipation pour retrouver des marges budgétaires compte tenu du désengagement de l'Etat. Le réaménagement de la dette est couplée avec une analyse financière de prospective afin d'orienter la stratégie de la Commune pour les années à venir.

M WOLF rappelle en outre qu'en l'état actuel des choses, c'est l'équilibre financier des collectivités qui est menacé. Le plan de réduction du déficit public de l'Etat court jusqu'en 2017, les baisses enregistrées vont donc se poursuivre. Il convient donc de prendre des mesures adaptées.

M BARRAS fait néanmoins remarquer que la baisse du taux négocié est seulement de - 0.80%. Il précise en outre que la commune ne serait gagnante que sur 6 ans.

M CAVARD indique quant à lui que, de toute manière, la Commune a intérêt à s'engager dans ce réaménagement compte tenu des ressources qui seront indubitablement nécessaires à l'avenir, eu égard aux évolutions envisageables sur les marchés financiers et compte tenu des projets de la Commune.

En outre, M CAVARD souligne que l'alternative au réaménagement de la dette, pour dégager à l'avenir des ressources en faveur de la Commune, est l'augmentation des taux de fiscalité locale.

Enfin, M CAVARD fait remarquer que les emprunts souscrits à taux fixe en 2012 présentent aujourd'hui un surcoût estimé de +300k€ à la charge de la Commune en 2015 (soit +100k€ par an) au taux moyen Euribor, dont le coût pèse à l'heure actuelle dans le budget communal.

M BARRAS souligne quant à lui que le coût final de l'opération sera de 705 k€ et que le réaménagement n'a pas pu être négocié avec d'autres établissements bancaires.

M BERLY précise que le montant des pénalités recapitalisées dans le montant du nouvel emprunt s'élèvent à 475 000€.

M WOLF confirme les montants présentés par M BAUD et rappelle que la Caisse d'Epargne est majoritaire dans le stock de dette du fait des décisions successives des différentes municipalités, ce qui explique aujourd'hui la difficulté de négocier avec d'autres établissements. Les banques contactées à cet effet n'ont pas souhaité donner suite.

M BERLY explique s'être intéressé à l'éventualité d'une renégociation de la dette communale alors qu'il était en charge de la question sous le mandat précédent. Il précise que les conditions à l'époque n'ont pas permis de finaliser l'opération, compte tenu du montant des pénalités imposées par la Banque.

M BARRAS précise que cette renégociation intervient alors que la Commune n'a pas encore annoncé les projets qu'elle souhaitait réaliser.

M BAUD conclue la discussion en remerciant les participants au débat, et propose au Conseil Municipal de procéder au vote après avoir donné lecture du projet soumis à délibération :

- Remboursement : 6.642.214,01€
- Nouvel emprunt contracté : 7.117.214,01 euros (dont la recapitalisation d'une partie des indemnités des crédits réaménagés à hauteur de 475.000€)
- Date de départ de l'amortissement : 25/09/2015
- Date de première échéance : 25/12/2015
- Date de dernière échéance : 25/09/2029
- Taux d'intérêts : 2.85 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Durée : 14 ans
- Commission 0.20% du CRD quitté soit 13.284,43 €
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360
- Amortissement du capital : Progressif

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le réaménagement de la dette proposé.

**Pour : 20**

**Contre : 5** à savoir M BARRAS (dont pouvoir de MME DUFOUR), M BERLY, MME PES, M SECHAUD

**Abstention : 0**

#### **04 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Choix énergétique pour la future MJC :

M BAUD informe le conseil municipal de l'avancement des études préparatoires de la future MJC. A l'heure actuelle, le dossier de demande de permis de construire est en cours d'élaboration. Dans les derniers points à régler, il est notamment question des aspects environnementaux du projet.

M BAUD indique que, au-delà de qualités techniques du bâtiment, la commune recherche aussi des solutions de chauffage innovantes. Les bureaux d'étude ont donc étudié 4 systèmes différents :

- La chaudière à gaz
- Le réseau de chaleur au gaz entre le cinéma et la MJC
- L'aquathermie
- La géothermie

La question doit être envisagée sous l'angle financier mais sans négliger l'empreinte écologique du projet.

M BAUD donne lecture des coûts estimatifs indiquées dans l'étude de faisabilité qui a été communiquée à chaque conseiller municipal. Compte tenu des éléments actuels, il en résulte que la solution de l'aquathermie paraît particulièrement intéressante en terme de consommation énergétique et d'impact financier.

Après avoir présenté la question du chauffage, M BAUD indique qu'il est également envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture du bâtiment pour produire de l'électricité et ensuite la revendre.

La question du remplacement des installations photovoltaïques et du recyclage des matériels est posée au sein du conseil Municipal.

M LEPINE indique qu'en Allemagne la pose des installations photovoltaïques est généralisée.

Après avoir recueilli l'approbation générale de l'assemblée, et au terme de la discussion, M BAUD rappelle que l'avant-projet définitif est en cours de validation ce qui permettra ensuite le dépôt de la demande de permis de construire, comme prévu dans le calendrier initial de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

A DOUVAINE, le 17 août 2015

Le secrétaire de séance,  
M. ARONS Emmanuel



Le Maire,  
Jean-François BAUD

